



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 16 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 10 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juillet 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENAULT Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme ERIDIA Martine , M. ARRAS Alexis , Mme LABARCHEDE Martine , M. RELAUX Julien , Mme PEYSALLE Florence , M. MORA Vincent, Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , M. DUBOURDIEU Jean-Paul , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme MESPLET Fanny, Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme PECHAUDRAL-DOURTHE, M. LAMIABLE Benoît.

POUVOIRS :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah donne pouvoir à M. DAGES Pascal ,
 M. LAMIABLE Benoît donne pouvoir à M. DUBOIS Julien,

SECRETARE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny.

OBJET : STUDIO DE REPETITION « UP YOUR SOUND ». DROITS D'ADHESION 2020-2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la commission culture et animation du jeudi 09 juillet 2020,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-25-DE Date de réception préfecture:

CONSIDERANT que la ville de DAX, dans le cadre de sa politique en faveur des musiques actuelles, gère l'équipement culturel nommé « Studio Up your sound ».

Article 1 : Pour la rentrée 2020/2021, il est proposé de revoir la grille tarifaire avec l'application des règles suivantes :

- augmentation significative des tarifs de location à l'année surtout pour les adhérents hors DAX
- création de location temporaire à l'heure pour susciter une dynamique et un roulement des groupes et afin de répondre à des demandes ponctuelles

Il convient donc de modifier les tarifs d'adhésion annuelle, selon les modalités présentées en annexe.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif de la Ville, exercice 2020, Art 7062 – 311 CMMD et Art 7062 – 312 EMAP.

Article 2 : Pour les modalités de paiement, les règlements s'effectuent en une seule fois en début d'année (octobre) et le paiement des adhésions est annuel.
Toute inscription en cours d'année vaut paiement à l'année intégralement.

Article 3 : Pour les conditions de remboursement, aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de force majeure, faisant que la collectivité se trouve dans l'obligation de fermer les studios sur une longue durée.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE les tarifs des droits d'adhésion annuels 2020-2021 pour les studios de répétition « Up your sound »,

MODIFIE les modalités de paiement et les conditions de remboursement dans les conditions précitées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-25-DE
Date de réception préfecture :